Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/09/2024 - 30227 - 2015 B 00952 - 809 404 502 - ABIRA ALIMENTATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ABIRA ALIMENTATION 79 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT-DENIS France	79 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT-DENIS
SIRET 80940450200019	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	COMMERCE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	14 489	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

© Sage

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 15032024 Lieu : SAINT-DENIS Qualité : GÉRANT Nom du signataire : M KUGARUBAN SIVABALAN

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL ABIRA ALIMENTATION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 79 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT-DENIS

SIREN 809 404 502

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	10 000	012	10 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	8 415	030 6 017	2 398
	Immobilisations financières * (1)		040	10 933	042	10 933
	Total I (5)		044	29 348	048 6 017	23 331
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	43 480	062	43 480
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	1 276	074	1 276
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	13 552	086	13 552
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	58 308	098	58 308
	Total général (I + II)		110	87 656	112 6 017	81 638

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	500
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	28 339
	Résultat de l'exercice	136	12 295
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	46 135
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	15 223
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 10 102)	172	20 280
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	35 504
	Total général (I + II + III)	180	81 638

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 2 400
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: SARL ABIRA ALIMENTATION — Néant ☐*

Exercice N clos le: 31/12/2023

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR: 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	506 068
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services*		217	218	1 240
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	507 308
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	368 306
	Variation de stock (marchandises)*				236	(1 465)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier : .....)				242	62 515
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 3 678	244	4 254
	Rémunérations du personnel*				250	52 023
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 032
	Dotations aux amortissements*				254	2
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	492 667
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 641
	Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)				290	1
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	152
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	2 194
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	12 295

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2: 312 — 12 295 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 194
	Divers*, dont interêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers: Créanc report en arriere du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Dont divers: Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	14 489
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	14 489

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL ABIRA ALIMENTATION

Divers à réintégrer	Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL ABIRA ALIMENTATION

Divers à déduire	Montant

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SARL ABIRA ALIMENTATION — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 : 10 000	402 :	404 :	406 : 10 000	
	Autres	410 :	412 :	414 :	416 :	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 :	422 :	424 :	426 :	
	Constructions	430 :	432 :	434 :	436 :	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 2 735	442 :	444 :	446 : 2 735	
	Installations générales agencements divers	450 :	452 :	454 :	456 :	
	Matériel de transport	460 : 1 950	462 :	464 :	466 : 1 950	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 1 330	472 : 2 400	474 :	476 : 3 730	
Immobilisations financières		480 : 10 933	482 :	484 :	486 : 10 933	
TOTAL		490 : 26 948	492 : 2 400	494 :	496 : 29 348	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495 :	497 :	498 :	499 :
Autres immobilisations incorporelles		500 :	502 :	504 :	506 :
Immobilisations corporelles	Terrains	510 :	512 :	514 :	516 :
	Constructions	520 :	522 :	524 :	526 :
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 2 735	532 :	534 :	536 : 2 735
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 :	542 :	544 :	546 :
	Matériel de transport	550 : 1 950	552 :	554 :	556 : 1 950
	Autres immobilisations corporelles	560 : 1 330	562 : 2	564 :	566 : 1 332
TOTAL		570 : 6 015	572 : 2	574 :	576 : 6 017

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 :	580 :	582 :	584 :	586 :	581 :	587 :	589 :
Plus-values taxables à 19% (1)		579 :		Régularisations	590 :	583 :	594 :	595 :
TOTAL					596 :	585 :	597 :	599 :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABIRA ALIMENTATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABIRA ALIMENTATION — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	507 308
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	507 308

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	1 465
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1 465

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	382 668
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	19 055
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	29 099
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	430 822

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	77 951

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	77 951

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	507 308
Effectifs au sens de la CVAE *	023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 01012023 160 au 31122023		
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 SIREN 809 404 502

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABIRA ALIMENTATION

ADRESSE (voie) 79 RUE DE STRASBOURG

CODE POSTAL 93200 VILLE SAINT-DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique KUGARUBAN | Prénom(s) SIVABALAN | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date 30101979 | N° Département 99 | Commune JAFFNA | Pays | Adresse : N° 29 | Voie RUE DE LA REPUBLIQUE | Code Postal 93350 | Commune LE BOURGET | Pays FR

Titre (2) MME | Nom patronymique SATHIYASEELAN | Prénom(s) USHANANTHINI | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date 06121982 | N° Département 99 | Commune TRINCOMALEE | Pays | Adresse : N° 06 | Voie R I ET F JOLIOT CURIE | Code Postal 93120 | Commune LA COURNEUVE | Pays FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 SIREN 809 404 502

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABIRA ALIMENTATION

ADRESSE (voie) 79 RUE DE STRASBOURG

CODE POSTAL 93200 VILLE SAINT-DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SARL ABIRA ALIMENTATION

79 RUE DE STRASBOURG
93200 SAINT-DENIS

Au Capital de 5 000, 00 €uros
R. C. S. Bobigny : 809 404 502

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le 17 Avril à 15 Heures, les associés de la **SARL ABIRA ALIMENTATION Capital de 5 000,00 Euros,** s'est sont réunis au siège social de la société au **79 Rue de Strasbourg – 93200 Saint-Denis**, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Etaient présents :

Monsieur KUGARUBAN Sivabalan----------50 Parts

Madame SATHIYASEELAN Ushananthini----------50 Parts

L'assemblée est présidée par **Monsieur KUGARUBAN Sivabalan**, gérant associé, il est constaté que les associés présents détiennent ensemble **100 Parts Sociales** soit la totalité du capital, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:
Le texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.
Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des comptes des exercices clos le 31/12/2023

2. Quitus à la gérance

3. Affectation du résultat

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les Associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1ère RESOLUTION :

L'assemblée des associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la société pour la période du **01/01/2023 au 31/12/2023**, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, a savoir:

Total du Bilan au 31/12/2023----------81 638 Euros
Total des Produits d'Exploitation----------507 3028 Euros
Total des Charges d'Exploitation----------492 667 Euros
Résultat d'Exploitation----------14 641 (Bénéfice)
Résultat Net---------- 12 295 (Bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

2ème RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précédent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **Monsieur KUGARUBAN Sivabalan**, gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de exercice clôt le **31/12/2023, soit 12 295 €uros de Bénéfice**, comme suit les **Reports à Nouveau.**

4ème RESOLUTION :

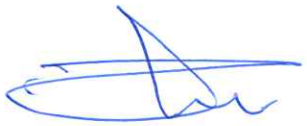
La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Président de séance, le Gérant et les Associés.

Fait à **Saint-Denis**
Le **17/04/2024**

Mr KUGARUBAN Sivabalan



Mme SATHIYASEELAN Ushananthini



SARL ABIRA ALIMENTATION

79 RUE DE STRASBOURG
93200 SAINT DENIS

Au Capital de 5 000, 00 €uros
R. C. S. Bobigny : 809 404 502

Messieurs,

L'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 fait obligation de présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur l'exécution des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérant ou associés.

Je vous rappelle que la loi a prévu que l'assemblée statue sur ce rapport et que le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

La loi dispose cependant que ces obligations ne s'imposent pas dés lors que les conventions portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

En application de ces dispositions, je vous informe des effets des conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice du **01/01/2022 au 31/12/2022.**

Convention conclue entre avec le **SARL ABIRA ALIMENTATION** et **Monsieur KUGARUBAN Sivabalan** gérant associé de la société.

Monsieur KUGARUBAN Sivabalan, gérant associé, n'a perçu aucune somme au cours de l'exercice.

Fait à **Saint-Denis**
Le **17/04/2024**

Mr KUGARUBAN Sivabalan

